



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Marseille, le **08 DEC. 2016**

LE PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
À

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Pôle politiques publiques

Aff. suivie par : M. Olivier BUSSON
Tél : 04 84 35 45 91
Mail : olivier.busson@paca.pref.gouv.fr

DESTINATAIRES IN FINE

OBJET : Comité de Pilotage du Schéma Régional des Carrières – séance plénière

Par arrêté préfectoral, vous avez été désigné membre du Comité de Pilotage du Schéma Régional des Carrières. Ce comité, défini dans le décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015 relatif aux schémas régionaux et départementaux des carrières, a pour finalité de contribuer à l'élaboration du schéma régional des carrières. Ce schéma est essentiel car, dès sa parution, les schémas départementaux des carrières seront caduques. Il sera opposable aux documents d'urbanisme (ScoT, et à défaut de ScoT intégrateurs PLU(i) et cartes communales) et aux demandes d'autorisation et d'enregistrement relatifs aux carrières.

La participation de chaque structure membre de ce comité est donc primordiale. Le comité de pilotage plénier constitue une étape-clé d'échanges et de connaissances pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce schéma, notamment dans l'aménagement et la planification du territoire. Il est donc essentiel que vous y soyez représentés et que votre expression soit entendue et restituée. Je vous invite ainsi à désigner le ou les personnes qui auront mandat pour représenter votre structure pour les prochaines réunions plénières.

La première réunion plénière du comité de pilotage du schéma régional des carrières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se tiendra le :

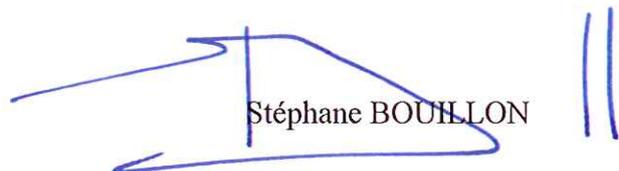
**Mercredi 4 janvier à 14h30
(accueil à partir de 14h00)
en Salle 225, Pierre Somveille
à la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille**

Elle sera l'occasion de présenter les objectifs attendus pour l'élaboration du schéma régional des carrières, l'organisation et le déroulement de ce schéma sur les 2 prochaines années.

Je vous prie de confirmer votre présence par mail à l'adresse suivante :

frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr

et de vous munir d'une pièce d'identité et de la présente invitation pour pouvoir entrer dans les bâtiments de la préfecture.


Stéphane BOUILLON

Liste des destinataires

Les représentants des services de l'État

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- Le directeur interrégional de la mer ou son représentant,
- Le directeur Régional des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le Préfet du département des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant,
- Le Préfet du département des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Le Préfet du département des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Le Préfet du département de Vaucluse ou son représentant,
- Le Préfet du département des Alpes Maritimes ou son représentant,
- Le Préfet du département du Var ou son représentant,
- Le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- Le directeur régional de l'Office national des forêts ou son représentant,
- le directeur de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ou son représentant.
- le directeur de l'Agence Régional de la Santé ou son représentant,
- le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant,

Les représentants élus du conseil régional, des collectivités territoriales de la région, de leurs établissements publics ou de leurs groupements

- Le président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Le président du Conseil départemental des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Le président du Conseil départemental des Alpes Maritimes ou son représentant,
- Le président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Le président du Conseil départemental du Var ou son représentant,
- Le président du Conseil départemental de Vaucluse ou son représentant,
- Le représentant désigné par l'Association des maires des Alpes de Haute-Provence,
- Le représentant désigné par l'Association des maires et présidents des communautés des Hautes-Alpes,
- Le représentant désigné par l'Union des maires des Bouches-du-Rhône,
- Le représentant désigné par l'Association des maires du Var,
- Le représentant désigné par l'Association des maires des Alpes Maritimes,
- Le représentant désigné par l'Association des maires de Vaucluse,
- Le président de la métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant,
- Le président de la métropole Nice-Côte d'Azur ou son représentant,
- le président du syndicat sixte SCoT Provence Méditerranée
- Le président du syndicat mixte du ScoT de l'aire gapençaise ou son représentant,
- Le président de la communauté d'agglomération Dracénoise ou son représentant,
- Le président du syndicat mixte du ScoT du Bassin de vie d'Avignon ou son représentant,
- Le président du syndicat mixte Comtat-Ventoux ou son représentant,
- Le président de la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon ou son représentant,
- Le président du syndicat mixte du pays de la Provence verte ou son représentant,
- Le président du Réseau des Parcs Naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le président du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement de la Sainte Baume ou son représentant,
- Le président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance, ou son représentant.

Les représentants de professionnels

- Le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant,
- Le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat,
- Le président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ou son représentant,
- Le président d'Ea Eco-entreprises ou son représentant,
- Le président du Syndicat français de l'industrie cimentière ou son représentant,
- Le président de la fédération industrielle du béton ou son représentant,
- La présidente de l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse ou ses représentants,
- Le président de la Fédération régionale des Travaux Publics ou son représentant,
- Le président de la Fédération des Entreprises du Recyclage ou son représentant,
- Le président de la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement ou son représentant,
- Le président de la Fédération régionale des Bâtiments ou son représentant,
- Le président du Syndicat des Recycleurs du BTP ou son représentant,
- Le président du Syndicat professionnel régional de l'industrie routière ou son représentant,
- Le président de l'association française des Opérateurs sur Co-produits Industriels ou son représentant,
- le directeur du Centre Technique et de Promotion des Laitiers Sidérurgiques ou son représentant,
- le directeur régional de SCNF réseau ou son représentant,
- le président de la Fédération Nationale des Syndicats Maritimes ou son représentant,
- Le directeur de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'aire toulonnaise et du Var ou son représentant.

Les personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants d'associations de protection de l'environnement et des représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

- Gilles CHEYLAN, président du Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine de la Nature,
- Thierry TATONI, directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale et président de la fondation SOMECA,
- Le président de la Ligue de protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le président de l'Union régionale Vie et Nature – France Nature Environnement ou son représentant,
- Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le président d' « Humanité et Biodiversité » ou son représentant,
- Le président de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection des milieux aquatiques ou son représentant régional,
- le président de l'association de la consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ou son représentant,
- Le président de la Chambre régionale d'agriculture ou son représentant,
- Le président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant.